Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 02/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_140-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_140

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt sept septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Systèmes d'Information et d'Aménagements numériques

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	63

Objet de la délibération:
Centre Régional de l'Information Géographique (CRIGE) Provence Alpes Côte d'Azur - Signature d'une convention et attribution d'une subvention 2018

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Sophie DUFOUR pouvoir à Guy DEMARTINI, Anne-Marie AMOROSO pouvoir à Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Fabrice MAGAUD, Bernard CHARDES pouvoir à Liliane BOYER, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Sylvie FRANCIN pouvoir à Stéphan CERET, Alain HAINAUT pouvoir à Richard TYLINSKI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Sylvie FAYE, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Grégory LOEW, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, Marie-Christine GUIOL, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marie-Christine GUIOL

RAPPORTEUR : Monsieur Alain PARLANTI

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 02/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_140-DE

Le Centre Régional de l'Information Géographique Provence Alpes Côte d'Azur (CRIGE PACA) est une association née en 2005 de la volonté conjointe de la Direction Régionale de l'Équipement (DRE) devenue depuis Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (service observation et prospective), soutenue par le Secrétariat aux Affaires Régionales et financée à son origine dans le cadre du Contrat Plan État-Région 2000-2006.

Sa mission est celle d'une structure technique d'appui à la mise en œuvre de la politique géomatique régionale.

Les ressources de fonctionnement du Centre Régional de l'Information Géographique et sa gouvernance sont assurées depuis sa création par l'État et par la Région, auxquels il faut ajouter les départements à partir de 2007.

Les Établissement Publics de Coopération Intercommunale, du fait des transferts de compétences, sont montés en charge sur l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique et par voie de conséquence au sein du réseau des usagers du Centre Régional de l'Information Géographique. Cette évolution a entraîné de nouveaux besoins concernant la précision et la mise à jour des données, l'organisation d'appuis ciblés sur leurs compétences ou la formation.

A la demande de ses financeurs, le Centre Régional de l'Information Géographique s'est organisé pour répondre aux attentes des Établissement Publics de Coopération Intercommunale dans la perspective de les associer à la gouvernance et au financement de la structure sur la prochaine période de programmation. Ce financement est demandé sous la forme d'une subvention. En contrepartie, les Établissement Publics de Coopération Intercommunale ont commencé à être associés à diverses actions telles que la mutualisation pour l'acquisition de données afin de mieux répondre à leurs besoins.

Le montant de la subvention est calculé en tenant compte de la population et du potentiel fiscal de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale pour arriver à financer 18% des 835 000€ de budget de fonctionnement du Centre Régional de l'Information Géographique.

Pour la Communauté d'Agglomération Dracénoise, ce montant s'élève ainsi à 8 625€.

Le Centre Régional de l'Information Géographique constitue une ressource indispensable pour la Communauté d'Agglomération Dracénoise en matière de récupération des données de références ou des nomenclatures telles que l'orthophotographie, les réseaux, les équipements publics ou l'occupation des sols ou d'assistance sur les contextes réglementaires national et européen.

Depuis 2010, la mise en disposition du cadastre numérique par le Centre Régional de l'Information Géographique représente une économie de l'ordre de 5 500€. Ces données sont directement intégrables dans le Système d'Information Géographique et font ainsi faire une économie supplémentaire en coûts de manipulation.

Le service du Système d'Information Géographique et d'autres services tels que l'Agriculture, le Développement économique, l'Environnement sollicitent le Centre Régional de l'Information Géographique qui organise des journées techniques et des groupes de travail autour de thèmes comme les réseaux, le Plan de Corps de Rue Simplifié, les Zones d'Activités Économiques, l'adressage, le catalogage des données ou le mode d'occupation des sols, faisant faire une économie supplémentaire à la collectivité au regard de ce que coûteraient des interventions de prestataires ou des formations.

Enfin, le Centre Régional de l'Information Géographique joue un rôle essentiel en matière d'animation territoriale départementale.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 02/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_140-DE

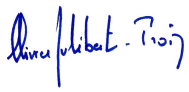
En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Développement économique et numérique réunie le 4 septembre 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention au Centre Régional de l'Information Géographique Provence Alpes Côte d'Azur (CRIGE PACA), pour l'année 2018.

Les crédits seront imputés sur les crédits inscrits au budget 2018, au chapitre 011, nature 6281, fonction 0204.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 02/10/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.